

Plutôt vers le droit des affaires

Par **Luc Armand**, le **28/07/2014** à **17:27**

Bonjour je rentre en L3 en droit privé pour une nouvelle année à Nantes mais j'ai du mal à me décider dans les matières à choisir.

J'envisage plus tard de poursuivre en droit des affaires en master voire pi. J'aimerais également passer le barreau.

Au deux semestres je dois choisir deux matières à TD au sein du bloc des 4 fondas.

S1 :

Droit du travail 1
Droit des sociétés
Droit civil des biens
Droit judiciaire privé

Au premier je pense que droit des sociétés incontournable mais avec quoi ? Sachant que le droit du travail ne m'attire pas plus que ça.

S2 :

Droit du travail 2
Droit des régimes matrimoniaux
Droit des sûretés
Procédure pénale

De la même manière il faut prendre sûretés et ?

Le droit judiciaire privé ainsi que la procédure pénale ont l'air sympas, mais ces matières valent-elles le coup d'être prises en TD ?

Aussi en option je dois plutôt choisir droit des propriétés publiques ou procédures fiscales ?

Et une dernière question, vaut-il mieux préférer une matière plus facile ou encore que l'on aime à défaut que cela correspondent moins au parcours attendu dans l'optique de candidater dans un master spécifique ?

Je veux dire au terme de mon cursus en dehors des stages et de notre personnalité sur un plan purement scolaire va t-on choisir celui qui a une mention ou bien celui qui a suivi un parcours encore plus cohérent ?

Après tout si je n'ai pas les matières en TD ça ne veut pas dire que je les ai négligées si ?

Merci à vous [smile4]

Par **Dragon**, le **28/07/2014** à **17:39**

Bonjour,

j'admets que le choix n'est pas évident car toutes les matières proposées sont indispensables..

Mais il faut faire un choix, et d'après tes aspirations futures j'aurais obligatoirement choisi au S1 droit des sociétés après je sais pas trop.. Droit des biens?

Au S2 sûretés et procédure pénale? (j'aurais bien dit droit du travail, mais si tu ne le choisis pas au S1, il n'y aurait pas vrmt de cohérence..)

C'est vrai que les matières de procédure peuvent se suivre sans TD (ayant fait de la procédure pénale en L2 je sais de quoi je parle lol) ; après je sais pas si en droit des affaires, le droit du travail a une place importante, auquel cas tu devras le prendre en TD..

En tout cas, si tu en as la possibilité, prends les autres matières en option car elles sont quand même utiles.

Les critères de sélection en M2 varient d'une personne à une autre, je pense que tous ceux que tu viens de lister sont regardés.

A confirmer et préciser cependant!